

Commune d'EPIERRE

Département de la Savoie

Plan Local d'Urbanisme

PLU

ZONAGE

Plan Local d'Urbanisme approuvé le 6 mai 2014
Modification simplifiée n°1

Echelle : 1/7000 m²
0 150 300 450 m

LEGENDE

- Zones urbaines : U**
- UA : secteurs d'habitat ancien
 - UC : secteurs d'habitat de moyenne densité
 - UD : secteurs d'extension en habitat de faible densité
 - UD1 : site de Les Remblais
 - UE : secteurs destinés aux activités économiques
 - UX : secteurs d'équipements publics
 - UX1 : site de la station d'épuration
 - UT : secteur d'habitat temporaire
- Zones à urbaniser : AU**
- AUD : urbanisation sous forme d'opération d'aménagement d'ensemble de type UD
 - AUC : urbanisation sous forme d'opération d'aménagement d'ensemble de type UC
- Zones agricoles : A**
- A : secteur agricole pouvant accueillir des constructions liées à l'agriculture
 - As : secteur agricole protégé / paysage (aucune constructibilité) en application du L. 123-1-7 au titre du paysage
 - Ah : réperage du bâti isolé en zone agricole
 - Ah* : site remarquable du château
- Zones naturelles et forestières : N**
- N : secteurs naturels
 - NdT : secteur naturel à risque technologique (décharge)
 - Ns : secteurs naturels protégés (ZNIEFF type 1 + site Natura 2000)
 - Nx : secteur du cimetière
 - Nr : réperage des refuges, maisons forestières et sites de barrages
 - Np : secteur concernée par un périmètre de captage d'eau potable
 - Forêt RTM

U indice "T" : voir PPRT

AT : voir PPRT

NT : voir PPRT

Assainissement
Secteurs indicés "I" : assainissement individuel
Secteurs indicés "as" : conditionnés à la réalisation de la STEP programmée
Secteur non indicés : assainissement collectif

Risques naturels "z"
Les secteurs indicés "z" sont concernés par des interdictions, prescriptions ou recommandations liées à la présence de risques naturels

Secteur concerné par un risque naturel fort

SE RÉFÉRER AU PPR POUR TOUTE PRÉCISION ET POUR LES PRÉSCRIPTIONS DE MISE EN ŒUVRE (EN ANNEXE DU PLU)

Risques d'inondation "RI"
Les secteurs indicés "RI" sont concernés par des risques d'inondation

SE RÉFÉRER AU PPR POUR TOUTE PRÉCISION ET POUR LES PRÉSCRIPTIONS DE MISE EN ŒUVRE (EN ANNEXE DU PLU)

Risques technologiques
Les secteurs indicés "T" sont concernés par le périmètre d'exposition aux risques technologiques, liés à l'usine de Thermphos

PPRT : Site Thermphos

PPRT : Zones d'interdiction R

PPRT : Zones d'autorisation sous conditions B1 et B2

SE RÉFÉRER AU PPR POUR TOUTE PRÉCISION ET POUR LES PRÉSCRIPTIONS DE MISE EN ŒUVRE (EN ANNEXE DU PLU)

Captages eau potable

Périmètre de protection éloigné des captages d'eau potable

Périmètre de protection immédiat des captages d'eau potable

Périmètre de protection rapproché des captages d'eau potable

- Emplacement réservé
- Secteur comportant des orientations d'aménagement et de programmation
- Secteur de mixité sociale
- Trame verte / corridors écologiques
- Trame verte / corridors écologiques (tracé à titre indicatif)
- Ave Gazoduc Antenne de Maurienne
- Gazoduc Antenne de Maurienne : zone des effets létaux significatifs de 20 m
- Gazoduc Antenne de Maurienne : zone des premiers effets létaux de 30 m
- Gazoduc Antenne de Maurienne : zone de dangers significatifs de 45 m
- Exploitation agricole abritant des animaux
- Bâtiment remarquable à préserver + vestiges archéologiques
- Bande inconstructible de 75m RD 1006
- Règles d'implantation des constructions par rapport aux voies, emprises publiques et limites séparatives
- Bande d'islement acoustique (100m/axe de la RD 1006)
- Bande d'islement acoustique (300m de la voie ferrée)

